



PROVINCE DE LIEGE – ARRONDISSEMENT DE LIEGE
COMMUNE DE CHAUFFONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 24 février 2025

Présents : M. Daniel BACQUELAINE, Bourgmestre - Président
M. Dominique VERLAINE, Mme Anne THANS - DEBRUGE, M. Laurent RADERMECKER, Mme Caroline VEYS, M. Alain JEUNEHOMME, Echevins
M. Didier GRISARD de la ROCHEUTE, Président du Conseil de l'Action sociale
M. Laurent GRAVA, Directeur général - Secrétaire.

Service : Secrétariat-Cabinet du Bourgmestre
Agent traitant : DEMOULIN Natacha

Objet : Mesures de circulation rue J. Dupont suite à un chantier sur le site de la SA GALERE le 14 mars 2025

LE COLLÈGE,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les articles 119, 130bis, 133 et 134 de la loi communale;

S'agissant d'une ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière;

Vu l'arrêté royal du 01/12/1975 (Code de la Route);

Vu la demande introduite par la SA GALERE, rue J. Dupont 73 à Embourg pour un chantier en démontage d'une grue sur le site de l'entreprise le 14 mars 2025 et nécessitant une fermeture de la circulation dans cette rue avec la mise en œuvre d'un itinéraire de déviation;

Considérant la nécessité de prendre les mesures adéquates tout en préservant la sécurité des usagers en général.

À L'UNANIMITÉ, ARRÊTE,

Article 1 :

Le 14 mars 2025, la circulation est interdite à tout conducteur, rue J. Dupont. Le stationnement est interdit

dans la zone directe de chantier.

Article 2 :

Les usagers sont déviés via rue Joseph Deflandre.

Article 3 :

La signalisation routière sera placée conformément au Code de la route.

Article 4 :

Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis des peines prévues par la loi.

Article 5 :

La présente ordonnance sera affichée. Elle sera transmise à Monsieur le Gouverneur de la Province, ainsi qu'à Monsieur le Procureur du Roi de Liège, Monsieur le Juge de Paix de Fléron et Monsieur le Juge de Police de Liège.

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire,
(s) Laurent GRAVA

Le Bourgmestre,
(s) Daniel BACQUELAINE

POUR EXTRAIT CONFORME EN DATE DU 25 FÉVRIER 2025

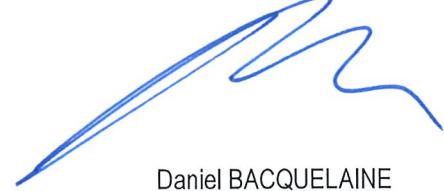
PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,



Laurent GRAVA

Le Bourgmestre,



Daniel BACQUELAINE



AVIS DE PUBLICATION

N°009 – En application de l'article L1133-1 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Bourgmestre de la Commune de Chaudfontaine, Province de Liège, porte à la connaissance de la population que le Collège communal, en sa séance du 24 février 2025, a voté l'ordonnance de police ayant pour objet « Mesures de circulation rue J. Dupont suite à un chantier sur le site de la SA GALERE le 14 mars 2025 ».

Le texte de l'ordonnance de police peut être consulté du 3 mars 2025 au 14 mars 2025 à la Maison communale – Avenue du Centenaire, 14 à 4053 Chaudfontaine, du lundi au jeudi de 9 à 12 heures et de 14 à 16 heures ainsi que le vendredi de 9 à 12 heures.

La présente publication débute le 3 mars 2025.

Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Daniel BACQUELAINE".

Daniel BACQUELAINE

